

Sport Santé



Présentation

DESCRIPTION

Depuis l'article 144 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 et de l'entrée en vigueur du dispositif le 1er mars 2017, les médecins généralistes ont la possibilité de prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient en affection de longue durée. Dans ce contexte, il paraît indispensable que les futurs professionnels de santé puissent bénéficier d'une formation de qualité dans le domaine des activités physiques, sportives et artistiques.

LISTE DES ENSEIGNEMENTS

Sciences de la vie et santé	3 crédits
Sciences humaines et sociales et santé	3 crédits
Théorie de l'activité physique, sportive et artistique (APSA) pour la santé	2 crédits
Pratique de l'activité physique, sportive et artistique (APSA) pour la santé	4 crédits

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation